

**LE TRAIT D'UNION**  
de  
**Saint-Sever de Saintonge**



JANVIER 2022 - n° 66





# Le Mot du Maire



Année 2022, n°1

Chers concitoyens,

C'est le mois de janvier, une nouvelle année commence, nous sommes encore dans le scintillement des décorations et lumières de Noël. Chacun formule des vœux de bonheur et d'espérance. Souhaiter que l'année soit bonne, c'est espérer un avenir meilleur. Néanmoins, la crise sanitaire est toujours là, nous avons du mal à sortir de cette pandémie; Malgré tout, restons **optimiste** !

Le monde politique aussi, ne manque pas d'effervescence ; chaque candidat à l'élection présidentielle « cultive » sa campagne. J'encourage les électeurs de St Sever à se rendre aux urnes ; la politique concerne la vie de tous les jours et conditionne la manière dont nous nous organisons au quotidien pour **vivre ensemble**.

Dans le Trait-d'Union de juillet 2020, nous pouvions lire : « Quel avenir pour St Sever ? », deviendrons-nous un village satellite de Saintes, un village dortoir peut-être... Nombre de travailleurs saintais seront certainement attirés par le calme de nos campagnes.

C'est à cela qu'il nous faut réfléchir, assurément nous avons peut-être l'opportunité de nous demander si nous souhaitons nous engager peu ou prou dans une autre voie.

J'ai rencontré plusieurs fois, mes collègues de Montils, Rouffiac et Colombiers avant une matinée de formation, pour les élus, sur le thème « **Les Communes Nouvelles** » (voir p.4).

Je suis persuadé que nous devons, pas plus tard que demain, dans un futur proche, réfléchir à travailler « **ensemble** » dans le but de sauver nos écoles, enrichir, améliorer et créer des services indispensables à nos administrés et futurs concitoyens.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,  
travailler ensemble est la réussite. »

Le **Lotissement du Parc** est sur les rails, si « tout roule », les premiers lots seraient disponibles dès l'été 2022.

En raison du contexte sanitaire, j'ai décidé, à regret, d'annuler la cérémonie des vœux prévue le vendredi 14 janvier. J'espère pouvoir vous inviter, **dès le printemps**, à une réunion d'information, un moment de convivialité et prendre ensemble le pot de l'amitié.

Des informations circulent au sujet d'une étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire des communes de Montils, Rouffiac et St Sever. Les maires de ces trois communes sont fortement opposés à cette étude et rencontreront Mme la Sous-préfète avant la fin janvier.

Je vous souhaite à toutes et à tous, au nom du Conseil Municipal, des employés administratifs, des employés techniques et du comité de rédaction, **mes meilleurs vœux** de santé, réussite, bonheur et joie pour cette nouvelle année.

Le Maire

Pierre HERVE

## Sommaire :

- Dossier Santé

## Dans ce numéro :

Actualité du conseil municipal	4
- Comprendre les communes nouvelles	
- Résumé des conseils municipaux	
- Une vie de sollicitude/Interview	
Dossier Santé	13
Du coté des associations	18
A l'école	21
Au CCAS	22
- L'atelier récréatif	
- Marché de Noël	
Interview/Michel Renoux	24
CDA — collecte des déchets	19
Département	26
- le mot de vos conseillers	
Infos pratiques	27
Bien vivre ensemble	28
La page de l'artiste	29
Le monde d'après	30
Etat civil / Calendrier	31

## ACTUALITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

### « COMMUNE NOUVELLE » Temps de formation pour les élus

A l'initiative de Pierre HERVE, maire de la commune, le 11 décembre 2021, les équipes municipales de St Sever, Colombers, Montils et Rouffiac ont participé à une formation concernant le concept de « Commune Nouvelle ».

Un des objectifs de ce dispositif est de mutualiser les ressources de chaque commune pour en améliorer les stratégies d'organisation. Les maîtres mots étant le partage de compétences et de moyens.

La finalité étant de mieux compter dans l'intercommunalité et de conserver, voir de développer l'offre de service public.

L'Etat est très fortement engagé dans ce processus, apportant des aides financières non négligeables.



Une réflexion de nos communes va s'engager dans les mois...les années à venir. Les personnels communaux ainsi que les habitants seront informés et impliqués dans l'évolution de ce projet.

A ce jour aucune décision n'est prise, un premier travail pourrait voir le jour sur le diagnostic de la situation globale de chaque commune.

## Comprendre les communes nouvelles

Les lois « Marcellin » de 1971, puis, « Chevènement » de 1999, ont pointé le trop grand nombre de communes en France ; la loi RCT de 2010 a créé le statut de « commune nouvelle », celle de 2015 a prévu d'accélérer les regroupements et crée des mesures financières incitatives, enfin la loi « Gatel » de 2019 en améliore les règles de composition transitoire car au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la France compte encore 34 979 communes.

Les conseils municipaux peuvent être à l'initiative d'un regroupement de communes. Celles-ci deviennent des **communes**

**déléguées** qui gardent leur nom et leurs limites mais ne sont plus des collectivités territoriales.

Le maire de l'ancienne commune devient de droit le maire délégué jusqu'aux nouvelles élections municipales et la mairie une mairie annexe. Il peut être aidé par des conseillers communaux.

La commune nouvelle doit être dotée d'un nom issu de délibérations concordantes des anciennes communes. Elle est



accompagnée par une Charte fondatrice qui définit son organisation politique, administrative et financière. Son conseil municipal est initialement composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes fondatrices si les délibérations sont unanimes. C'est elle qui a la personnalité

té juridique, et qui gère les investissements structurants, le personnel et la dette. Elle peut confier le reste de la gestion aux communes déléguées, assorti de dotations budgétaires qui font l'objet d'un état spécial annexé à ses comptes. Il n'y a pas de cumul d'indemnités entre les fonctions exercées dans la commune nouvelle et celles exercées dans la commune historique.

Un lissage des taux d'imposition est mis en place ainsi qu'une harmonisation devant les charges publiques permettant d'espérer des rationalisations sources d'économies. Par ailleurs, l'Etat a prévu des avantages dans les dotations de la commune nouvelle (FCTVA, DETR, DGF..).

Il faut enfin savoir que les communes nouvelles peuvent être

créées à l'initiative des Préfets, permettant ainsi l'accélération des regroupements voulue par l'Etat. ■

## Cérémonie du 11 novembre



A l'heure où le cercueil d'Hubert GERMAIN était convoyé vers l'Arc de Triomphe et où la majorité des enfants de Primaire lisaient le texte préparé avec leur maîtresse devant le monument aux morts de leur commune,

Pierre HERVE, le Maire de St-Sever égrenait avec ses adjoints le nom des 16 morts pour la France lors de la Grande Guerre. Il rappelait ce devoir de mémoire pour que plus jamais la haine ne nous habite. Tous ensemble nous avons écouté le discours proposé par la Ministre des Armées et nous avons chanté la Marseillaise, alors que quelques enfants dont les parents étaient volontaires déposaient simplement quelques fleurs au pied du Monument.

Merci à eux.

Puis nous avons bu le verre de l'amitié sous le préau de l'école, la municipalité et les habitants présents regrettant que l'Education Nationale ait été empêchée.



## Les Conseils Municipaux résumés

### Résumé Conseil municipal

07 septembre 2021 - (5/2021)

Mr FERRARI, fait remarquer que le compte-rendu des conseils doit apparaître sur le site internet. Une réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.

#### Contrat de relance et de transition écologique

L'état invite la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour la période 2021-2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique. Le CRTE est un document qui évoluera dans le temps. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités. Le conseil municipal approuve le projet CRTE : être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines : historique, architectural, naturel et gastronomique.

#### Suspension acomptes chauffage

Pour des raisons de santé, Mme BERGEREAU n'occupe plus son logement depuis le mois de juin et ne le réintégrera probablement pas. Au vu de sa situation financière, le conseil (à la demande du Maire) accepte de suspendre les acomptes ainsi que son abonnement de chauffage pour l'année 2021/2022.

#### Droit de préemption-DIA : Mr le Maire informe qu'il ne préempte pas :

- L'immeuble de Mr Jean VERGNERGRE, 80 rue de Saintonge
  - L'immeuble de Mr et Mme VIOLLEAU, 7 rue de Saintonge,
  - L'immeuble de Mr et Mme Philippe DOUET, 13 rue de Saintonge,
  - L'immeuble de Mme MARSAT (BRUNET) Anne-Gisèle, chez Tapon,
  - Les immeubles de Mr Christophe PRADAT, 5 rue de Saintonge.
- Fermage 2021/2022

Le loyer de Mme et Mr LYS, gérant de l'EARL « le Domaine de Lys » pour le fermage du terrain communal selon la variation de l'indice national des fermages sera (pour la période 2021/2022) fixé à l'unanimité du conseil à 144,49 €.

#### Emprunt-Achat de terrains

Mr le Maire rappelle qu'un emprunt de 70 000 € sur 10 ans ou par prêt relais sur 2 ou 3 ans, sur le budget de la commune, pourrait être contracté avant la fin de l'année, ceci pour l'achat de terrains par actes administratifs avant la fin de l'année. Trois banques ont été sollicitées.

#### Etude de faisabilité du projet lotissement

Monsieur TERRIERE présente le devis pour l'étude du projet de faisabilité d'un lotissement à St Sever de Saintonge. Le conseil, autorise le Maire ou son représentant à signer l'étude de faisabilité la moins onéreuse (G2 Ingénierie Conseil à Saintes) pour un montant de 3 000,00€ TTC. Ainsi que de signer les documents afférents au dossier.

#### Questions diverses

A la demande de Monsieur le Maire et au regard du contexte sanitaire, le conseil municipal accepte de maintenir les réunions du conseil dans la salle des Fêtes.

Mr GABORIAUD, informe que les entretiens individuels de recrutement du futur agent technique sont terminés (16 candidatures), il prendra ses fonctions le 1.11.2021.

Mme GUILLOT intégrera la fonction publique le 1er octobre 2021, faisant suite à une période de stagiairisation.

Mme LECLERC informe que la commune a adhéré au service « Panneau Pocket » pour une période d'un an (180€) renouvelable. C'est une application d'alerte et d'information mise à jour par la mairie, disponible sur les smartphones de ceux qui la téléchargeront.

Bâches incendie : Mr le maire informe qu'elles sont peu utilisées par les pompiers. Il serait plus judicieux d'utiliser des citernes ou de changer certaines canalisations afin de poser des poteaux incendies. Des devis sont en attente pour la vérification des points incendie de la commune (pour une somme de 336€).

Mme Manuela NIVART-ONCHALO, conseillère aux décideurs locaux, ancienne comptable de la trésorerie

de Saint Jean d'Angély, interviendra à nos côtés pour des missions budgétaires, d'analyses financières, de conseils juridiques, fiscaux et comptables, chantiers de modernisation, dématérialisation, monétique...

Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont pu assister au pique-nique communal du 22 août et rappelle qu'il est important de maintenir les événements communaux lorsque c'est possible.

Mr DEMINIER informe sur une chaîne bloquant le passage vers la Charente, Mr le Maire a informé de l'obligation de respecter l'accès à la Charente.

Mr HERVE voit comment protéger les terrains servants de casse pour voiture.

Mme LECLERC informe que Sud-Ouest, malgré les sollicitations n'a pas fait paraître l'article sur le changement de propriétaire de notre épicerie.

Mr GABORIAUD va assister à une réunion de la CLECT à la CDA concernant les frais supplémentaires pour les eaux pluviales et l'attribution de compensations payées par la commune.

### **Résumé Conseil municipal**

28 octobre 2021 - (6/2021)

**Droit de préemption-DIA** : le Maire renonce à préempter sur les ventes suivantes :

- Immeuble de Monsieur PONTCHARAUD et Madame BURELOUX, 26 route de Beillant,
  - Immeuble de Monsieur et Madame FORTON, 14 rue du Grand Village,
- Immeuble de Monsieur VILLARD, 114 C rue de Saintonge.

### **Régime indemnitaire**

Le conseil municipal décide à l'unanimité que pour les cadres de catégorie B ( fonctions de secrétaire de mairie titulaires et/ou contractuels), les indemnités pour travaux supplémentaires seront indemnisées.

### **Approbation CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre , a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges suivantes :

Transfert de charges de la compétence « Eaux pluviales urbaines »,

Transfert de charges de la compétence « Documents d'urbanisme » (PLUi).

L'évaluation des charges transférées doit être déterminée à la date de leur transfert par *délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux*. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des propositions du rapport définitif de la CLECT.

### **Nouvelle nomenclature : M57**

Monsieur le Maire informe qu'un plan de compte M57 abrégé est mis à disposition des collectivités de moins de 3500 habitants. Outre la souplesse et l'amélioration de la qualité comptable, il va permettre aux collectivités locales de viser la certification de leurs comptes, d'expérimenter le compte financier unique (CFU), document se substituant au compte administratif et au compte de gestion. Il sera généralisé au 1er janvier 2024. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adoption du référentiel M57 abrégé dès le 1er janvier 2022.

### **Convention conseiller numérique**

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Saintes a recruté 2 conseillers numériques pour une durée de 2 ans. Ils doivent accompagner les habitants dans leur démarche numérique ; ils pourront être aussi à disposition de la commune. Le conseiller numérique sera présent une demi-journée toutes les deux semaines.

Le prix est forfaitaire au prorata du nombre d'habitants : 242 € (2022), 171 (2023)

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention, et tous documents afférant à ce dossier, ainsi que d'inscrire les montants proposés au budget 2022-2023.

### **Questions diverses**

Les droits à la formation des élus (DIF) sont donnés à tous les élus du conseil. A ce titre, une matinée de formation sur « les communes nouvelles » est proposée le samedi 11 décembre.

Rappel : Le trait-d'union paraît fin janvier et fin juillet, le flash paraît mi-octobre et mi-avril.

Bruno FERRARI souhaite que soit mise en place une baisse d'intensité des nouveaux éclairages publics. Mr HERVE opte pour un arrêté car une délibération n'est pas nécessaire. Après échange le conseil propose qu'un test soit effectué «rue de Saintonge » durant une partie de la nuit.

Suite à l'intervention de M. FERRARI lors de la précédente réunion du conseil, les comptes rendus de conseils municipaux ont été insérés sur le site internet de la commune.

Afin d'optimiser l'organisation du téléthon, sa date est décalée au samedi 12 Mars 2022. Mme RESSOUCHE demande pourquoi. Le Maire répond qu'avec l'incertitude liée au COVID et l'organisation tardive de la réunion des présidents d'association, cela est préférable.

Suite à plusieurs incivilités un mot sera mis dans les cahiers des enfants de l'école.

Mme RESSOUCHE demande une meilleure information des différentes commissions dont elle fait partie.

Mme MONDIN rapporte que plusieurs personnes se seraient plaintes d'un mauvais entretien du cimetière communal. Mr le Maire informe qu'une attention particulière a toujours été observée pour l'entretien des abords de l'église, de la salle des fêtes et du cimetière. Avec l'arrivée du nouvel agent communal (02/11/2022), tout devrait rentrer dans l'ordre.

M. FERRARI demande où en est le projet d'achat du terrain de Mme PAIN qui devrait servir à mettre une citerne incendie. Au regard de l'incertitude de la loi concernant la défense incendie, M. le Maire indique que le projet sera réétudié.

### Résumé Conseil municipal

25 novembre 2021 - (7/2021)

**Création d'un lotissement communal** : après présentation et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de choisir la société **2G Ingénierie Conseil** afin de porter le projet,
- de la création d'un lotissement communal de **13 parcelles de 505 à 946 m<sup>2</sup>**,
- de sa dénomination : « **Lotissement du Parc** »; situé « rue de Saintonge » (entre n° 23 et 31),
- de la création d'un budget annexe (« Lotissement du Parc ») et l'application de la nomenclature M57 avec assujettissement à la TVA,
- du prix du m<sup>2</sup> fixé entre 40 et 45 € TTC,
- autorise le Maire aux démarches nécessaires et signature des documents pour cette affaire.

#### Décision modificative n°1 (DM1)

M. le Maire explique qu'une facture de voirie de presque 34 000€ doit être payée en fonctionnement et non en investissement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### Emprunt SDEER

Monsieur le Maire a sollicité auprès du SDEER un paiement en 5 fois sans frais sur 5 ans, concernant la 1ère tranche des travaux de mise en souterrain des réseaux. La 1ère tranche est terminée, 2 autres sont prévues. Mr HERVE propose cet emprunt à taux zéro pour les 3 tranches d'enfouissement.

#### Achat de terrain

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer tous documents en lien avec le dossier d'acquisition du terrain de Mme CORS, concernant la parcelle B 591 d'une surface de 3 422 m<sup>2</sup> (24 000€ TTC), plus les frais de la SA-FER (2 304€).

#### Questions diverses

Mme RESSOUCHE (par mail)

- Installation du nouveau radar pédagogique. M le maire va poser la question à la CDA,
- Où en est la réfection du marquage au sol de la commune. M TIBURCE informe qu'un pistolet à peinture a été acheté, qu'un diluant de peinture doit être trouvé. Les conditions climatiques invitent à reporter le marquage au sol au printemps 2022.

Mme PEQUIGNOT informe qu'« une boîte à don » pour le Téléthon, sera mise en place à la mairie. En lien avec la préfecture, le Marché de Noël pourrait être annulé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire (Covid).

Mme LECLERC évoque la situation de la commune concernant la désertification médicale. Avec M le Maire, ils ont rencontré Mme IMBERT à ce sujet. M le maire va contacter les maires de Montils et Rouffiac afin de connaître les possibilités offertes à chaque commune.

M FERRARI demande l'avis du conseil pour le recrutement saisonnier d'1 agent technique. M le Maire rappelle le recrutement d'un nouvel agent depuis le 1er novembre. Il évoque aussi « l'heure civique » qui sera détaillée lors du prochain conseil le 09 décembre 2021.

M FERRARI propose de déplacer le défibrillateur (actuellement dans la salle associative) à l'extérieur. La commission des travaux étudiera la question. La possibilité d'une formation à l'utilisation du défibrillateur est évoquée.

**Résumé Conseil municipal**  
09 décembre 2021 / (8/2021)



**Mr le Maire, informe que les prochaines réunions de conseils municipaux auront lieu (contexte sanitaire) à la salle associative de St Sever.**

**Droit de préemption** .Le Maire renonce à préempter :

- Immeuble Mme MARSAT ép. BRUNET, 41 rue de Saintonge,
- Immeuble Mr et Mme FOURMY, 13 rue Prévauteau,
- Immeuble de Mr VILLARD, 116 rue de Saintonge,
- Immeuble Mr et Mme DESBOIS, 3 rue du pas des Charettes.

**Renouvellement de contrat**

Le conseil municipal renouvelle le CDD de la secrétaire de mairie jusqu'au 28/02/2025.

**Structure cour d'école**

La commission scolaire travaille sur la mise en place d'une structure de jeux dans la cour d'école. Actuellement, le projet s'affine autour de différents devis.

**Biens présumés vacants et sans maîtres**

3 parcelles sont concernées : • B 279 (170 m<sup>2</sup>) / B 337 (144 m<sup>2</sup>) / B 960 (85 m<sup>2</sup>)

**Amortissement** : modification de la délib. D20211803007 suite à la M57

Remplace la délib. D20211803007 du 18 mars 2021. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée des amortissements jusqu'à **3 000 €**, à **1 an** (soit réglés en une fois).

**SIEMLF 17-** adhésion de nouvelles collectivités

Syndicat Intercommunal d'Etude des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIELFA). De nouvelles communes souhaitent adhérer au SIEMLF 17, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion.

**Modification des statuts du SDEER**

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical de SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. Le Conseil Municipal, donne un avis favorable .

**Heure civique**

« L'heure civique » initiée par l'association « Voisins solidaires » vise à encourager les Charentais-Maritimes à offrir une heure par mois de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de la commune. Le conseil constate que cela concerne surtout les associations et qu'une heure par mois reste très limité pour aider une association ou un voisin. Le conseil décide d'attendre les retours d'expérience avant d'envisager de s'impliquer dans ce projet.

**Provision pour créances douteuses** (budget M4 chaufferie bois)

pour 2021, la commune doit provisionner 295,38€ HT x 15% = soit 44,30€ HT

**Questions diverses (réponses de Mr le Maire)**

Mme RESSOUCHE (par mail) : Nouveau radar ? Il est en phase de test, nous serons informé lorsqu'il sera disponible pour nous.

Mr FERRARI : remplacement des agents techniques lors de périodes chargées de l'année (depuis le 02/07/2020, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer des contrats de remplacements si besoin).

Mr le Maire, informe qu'il a rencontré, Mme NIVART, conseillère aux décideurs locaux de notre commune (aide aux budgets et budgets annexes de la commune).

Mme LECLERC, indique que « Atout Compétence » en complément de notre conseillère numérique propose de remettre en place les ateliers numériques (janvier 2022).

Mr le Maire rappelle aux élus la formation sur les communes nouvelles le 11.12. 2021.

Mr le Maire s'est entretenu avec les maires des communes de Rouffiac et Montils sur différents sujets. Concernant l'implantation éventuelle d'éoliennes, aucun des Maires n'est pour.

Mme PEQUIGNOT : le Marché de Noël est un franc succès.

Mr TIBURCE et Mr TERRIERE : réglages de luminosité de l'éclairage public.

Mr FERRARI demande où en est le dossier de souscription d'emprunt pour l'achat des terrains (CM 07/09/21). Les terrains ont été achetés.

Mr GUILBERTEAU, pose la question de la création d'un emplacement camping-car sur la commune ? Mr le Maire indique que le coût est important et que Montils en a déjà un.

## ACTUALITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Les Agents Techniques de la commune

Si jamais vous choisissez d'offrir une heure de votre temps pour aider à l'entretien de la commune, vous serez amenés à côtoyer les agents techniques :

#### ◆ Régis POMMERET

en poste depuis 25 ans, connaît la commune comme sa poche, et...vous le connaissez aussi certainement...

#### ◆ Frédéric PRAUD

en poste depuis le 2 novembre 2021, enfant de l'école de Saint-Sever et habitant Montils, papa de deux ados de 14 et 17 ans, redécouvre sous un autre angle tous les secrets d'entretien de notre village...

Tous les deux donnent tout leur temps pour que nous vivions dans un environnement



Régis et Frédéric

agréable : entretien des espaces publics, espaces verts et cimetière, ramassage des feuilles, élagage, entretien du matériel et des bâtiments, en respectant un choix : celui de ne plus utiliser (depuis 7 ans déjà) de désherbants; cela demande bien entendu plus de

temps et plus d'investissement personnel, mais quelle satisfaction pour la planète...

MERCI à eux.



Entretien du cimetière

## Les ateliers informatiques.

Un premier atelier informatique destiné à offrir gratuitement une initiation aux managements de l'ordinateur a eu lieu à la salle associative entre juin et décembre 2021 avec huit inscrits.

La commune a la possibilité d'ouvrir un second atelier à partir de février 2022 pour ceux qui souhaiteraient y participer. Vous pouvez vous manifester en mairie pour inscription.

Bonne découverte!

## L'heure civique ...

L'heure civique a été mise en place par « voisins solidaires » sous forme d'accessibilité à une plateforme numérique sur le site du département de Charente maritime. On peut s'y inscrire soit de façon individuelle, soit au nom d'une association en fonction d'un projet ou d'un besoin particulier. Il s'agit de donner bénévolement une heure de son temps par mois pour ce projet, ou bien de l'offrir pour un individu.

## Défibrillateur

Pour rappel le défibrillateur de la commune se trouve dans la **salle associative de St-Sever**. Chaque association dispose d'une clé, ainsi que la Mairie et l'épicerie.

## Une vie de sollicitude - Jeanne Giraud, épouse BRUNG

Jeanne cadette d'une famille de 3 enfants, est née en 1927 au lieu-dit Chauveau de la commune de Chaniers. Son père était menuisier, ses souvenirs d'enfance montrent une vie paisible dont elle ne se plaint pas. Pourtant il fallait marcher 3 kilomètres pour aller à l'école et autant pour en revenir. Jeanne emportait son repas, sauf la soupe réalisée avec les légumes donnés par les parents qui cuisait sur le poêle de la classe, préparée et surveillée par les grands du certificat d'étude.

Quand il faisait froid le matin raconte Jeanne, nos parents chauffaient des silex sur la cuisinière, les entouraient d'un journal, ces pierres tenaient nos mains au chaud pendant le trajet. Au retour de l'école nous avions bien sûr la collation, puis les devoirs, le catéchisme le jeudi, la messe le dimanche. Nous passions beaucoup de temps à lire et aussi à jouer avec nos voisines....

Pour faire la toilette, nous ne disposions pas du confort actuel, comme bon nombre de familles, la toilette se faisait dans la salle de vie, nous utilisions la lessiveuse (bassine



Maison de Jeanne

galvanisée utilisée pour laver le linge) remplie avec l'eau du puits chauffée. Jeanne a fait la connaissance d'Arnold Brung lors d'une fête à Rouffiac.

Arnold jouait du saxophone, animant ainsi les bals avec quelques amis musiciens.



Arnold  
et son  
saxophone

Jeanne arrivant du lieu dit Chauveau, a franchi le pont de Beillant pour construire sa vie à Saint-Sever, épousant Arnold, troisième enfant d'une fratrie de quatre, le 13 avril 1946. Jeanne et Arnold se sont d'abord installés dans la maison qui fait la pointe, juste en face de la ferme de la famille d'Arnold dans laquelle ils ont emménagé sept ans plus tard. De cette union sont nés trois enfants : Alain, Jacques et Nadia. Jeanne a maintenant 5 petits enfants et 9 arrière petits enfants..... A cette époque, un seul salaire entrait dans les foyers. Arnold a été cheminot pendant 35 ans, travaillant sur les voies ferrées, il a terminé sa carrière en dirigeant une équipe de 15 personnes.

Comme dit Jeanne, la première année, on a mangé beaucoup de patates, ensuite, les cheminots s'organisaient à tour de rôle pour aller en Bretagne par le train (leur trajet était gratuit), chercher des caisses de poissons qu'ils se partageaient. Sur le mur, Jeanne a accroché un tableau représentant deux bœufs tirant une charrette de foin, cette image me rappelle

Monsieur Léger dit-elle, en effet le père Léger a longtemps mené son attelage de bœufs sur notre commune.



Jeanne parle aussi de l'intérêt que se portaient les voisins, on s'inquiétait les uns des autres, ce n'était pas de la curiosité, mais bien de la sollicitude. Si dans une maison voisine il y avait besoin d'aide, on apportait un soutien moral ou nos bras, si dans le jardin on avait une salade de trop, on la donnait, on ne laissait pas perdre les consommables, on les partageait....

Elle se rappelle également de ce jour en Novembre 1955, où elle s'est rendue à Château Bouyer pour aider sa belle-sœur Marie, qui accouchait. Le médecin gynécologue était là, vite lui dit-il attrapez celui-ci, il y en a un autre, Jeanne s'activait alors pour essuyer et habiller le premier jumeau, le second n'étant pas loin....

Jeanne a vécu une bonne partie de sa vie en convivialité avec sa famille mais aussi avec son voisinage, on le faisait naturellement dit-elle, on ne se posait pas de question.....cela semble si beau ....

## Participons

Il faut se rappeler qu'à l'époque de Jeanne, très peu de femmes étaient salariées. Si elles ont obtenu le droit de toucher un salaire en 1907, le droit de vote en 1945, elles obtiennent le droit de travailler et d'ouvrir un compte en banque à leur nom sans demander l'accord de leur mari le 13 juillet 1965, il n'y a pas 60 ans !

Après la guerre, la plupart des femmes tenaient leur foyer et se créaient une vie sociale autour de leurs parents, enfants et voisins. C'est ainsi que chacun s'inquiétait pour l'autre, la solidarité était naturelle, on partageait, on s'entraidait, le village prenait la taille d'une grande famille....

Aujourd'hui, il est difficile de reproduire ce modèle car dans la plupart des maisons les deux parents travaillent, leurs temps libres sont très occupés...

*« Le sourire fait fondre la glace, installe la confiance et guérit les blessures. C'est la clef des relations humaines sincères. »*

*Voltaire*

Mais même si on n'a pas le temps de s'intéresser aux autres régulièrement, il suffit d'un sourire, un bonjour, et pourquoi pas quelques mots échangés pour avoir le cœur content .... Ce sont des gestes gratuits qui peuvent éclairer la journée de celui ou celle qui les aura reçus....

Sur notre commune, la population a de longue date créé un tissu associatif important dans lequel nombre de personnes bénévoles se sont engagées, participant et s'activant pour gérer, rassembler, distraire, informer, aider.....

Il est important d'essayer de maintenir et développer ce relationnel, sachant que plus il y a de bénévoles, plus les charges sont réparties.....

Chacun peut être acteur dans cette démarche en participant, tant comme bénévole qu'en profitant de ces activités... gratuites ou payantes.

*« Savoir donner, peu le savent, c'est le secret du bonheur ».*

*Anatole France*



## Réunion des Présidents d'associations



Réunion des Présidents d'associations

Le 15 novembre 2021, vos Présidents d'associations se sont remis au travail pour vous avec les élus afin d'organiser l'année 2022...

et pourtant le COVID rodait encore ...

*« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. »*

*Henry Ford*



## Chiropracteur

### Philippe VILLARD

Je suis chiropracteur à Saint-Sever depuis 1989.

Si je suis devenu chiropracteur c'est tout d'abord suite à une visite comme patient, où la chiropraxie a répondu là où les autres thérapies avaient échoué à un moment de ma vie étudiante compatible avec un changement d'orientation.

Cette profession est devenue pour moi un véritable sacerdoce. Il faut un cursus universitaire de 5 années ainsi que bon nombre de stages en milieu hospitalier pour obtenir son diplôme.

Mon arrivée à Saint-Sever à la fin de mes études et mon désir de revenir sur les berges de mon fleuve préféré (je suis né à Cognac et mes parents ont

longtemps habité Orillac) ne laissait aucune ambiguïté quant à ma certitude d'installation en Saintonge.

*« à chaque situation il y a une technique adaptée »*

Après avoir exercé concomitamment à Cognac et à Saint-Sever, j'ai décidé en 1998 de replier toute mon activité ici. Je n'y ai trouvé que des avantages ayant envie de vivre en milieu rural. Plus de déplacement, plus de problème de stationnement.

Aujourd'hui c'est fort d'une quarantaine de techniques chiropratiques que j'attends mes patients.

La chiropraxie s'intéresse à tous les troubles neuro-musculo-squelettiques tels que cervical-



Philippe VILLARD

gies, dorsalgies, lombalgies, sciatiques etc.... et leurs conséquences, telles que céphalées, migraines, troubles digestifs, ou menstruels et bien d'autres troubles organiques.

La chiropraxie s'adresse à tous : du nourrisson (nous sommes les seuls autorisés) jusqu'au senior, il n'y a pas de limite d'âge.

Il ne faut pas hésiter à consulter : à chaque situation il y a une technique adaptée.



## Psychothérapeutes

### Dominique LAMARI Audrey LEBEAU

Je suis Dominique LAMARI, psychothérapeute,



Dominique LAMARI



Audrey LEBEAU

je travaille maintenant avec ma fille Audrey Lebeau.

Après des études scientifiques et de langues, choisir la psychothérapie a été une évidence pour moi car j'aime écouter les gens et j'ai envie de les aider.

Je forme également des psychologues et des psychiatres, et suis superviseur de travailleurs de la santé et du social. J'ai fait également des formations à l'étranger (Algérie, Tunisie, Jordanie, île Maurice mais aussi en Polynésie)

*« la psychothérapie a été une évidence pour moi »*

J'utilise la PNL qui est une méthode de thérapie brève. Je suis aussi spécialiste en hypnose et traite les addictions (alcool, drogues etc....)

Je travaille avec des médecins et des assistantes sociales.

Etant originaire de Cognac, j'avais envie de rester dans cette région que j'aime et en

me promenant à Saint Sever j'ai eu un coup de cœur pour une maison qui est devenue mon habitation depuis 30 ans. J'y ai donc ouvert le centre Alter Ego dans le même temps.

Les débuts ont été un peu difficiles car à l'époque la psychothérapie n'était pas très bien comprise mais petit à petit je me suis fait ma place ; et maintenant j'ai des clients qui viennent parfois de loin (Nantes, Toulouse etc....)

Si je peux donner un conseil, c'est de ne pas hésiter à consulter un psy malgré les médicaments lors de périodes de dépressions, car ceux-ci ne peuvent malheureusement pas tout résoudre.



## « Tranches de vie » avec nos infirmières libérales



Magali ARCHAMBEAU/Hélène DARDANNE/Nicole RIFFAUD

### Nicole RIFFAUD

« Ayant travaillé 20 ans en milieu hospitalier (Saintes puis Jonzac), j'avais envie de connaître autre chose et le domicile m'attirait beaucoup ; d'ailleurs j'avais fait plusieurs demandes dans des cabinets infirmiers desquels je n'ai eu aucune réponse . Mais l'idée était toujours là et j'ai pu avoir cette opportunité en juin 2003. J'avais envie d'avoir un contact différent avec le patient.

En effet l'approche du patient chez lui est complètement différente, la personne est dans son univers et on est attendu, accueilli .... A l'hôpital , il y a beaucoup d'anxiété chez une personne qui doit passer des examens, voire de l'agressivité, et la relation est souvent difficile .

A domicile, il se crée des liens,

cela apporte beaucoup et on se sent reconnu et apprécié.

Je suis à Saint-Sever parce que mon collègue recherchait une collaboratrice, ce que j'avais appris par une tierce personne ; indécise au départ du fait de mon lieu d'habitation (près de Jonzac) , j'ai finalement accepté de faire la route et je ne l'ai pas regretté.

Dans notre quotidien, nous pratiquons des soins divers et variés (prélèvements sanguins, injections, pansements, perfusions ....), sur prescriptions médicales bien sûr, mais nous ne faisons pas les soins de nursing par manque de temps matériel .

Les soins au cabinet sont rares, nous ne faisons pas de permanence, mais il arrive de temps en temps que nous ayons des rdv.

La tournée ne se passe pas toujours sereinement et parfois nous devons faire face à des imprévus parfois. Travaillant seules et arrivant les premières sur les lieux, nous faisons face.

Par exemple, une personne qui a fait un malaise, il faut appeler les secours et attendre qu'ils arrivent et donner les premiers soins....ou alors pire, comme cela m'est déjà arrivé, trouver une personne décédée chez elle.

### « C'est l'humain avant tout »

Ce sont les aléas du métier, mais cela ne m'empêche pas de continuer à l'aimer, d'apporter tout ce que je peux à autrui, un petit mot, une présence (beaucoup sont seuls), un service (ramener des médicaments de la pharmacie, chercher une bouteille de gaz dans le garage de personnes âgées, dépendre du linge étendu dehors pour une petite mamie qui a des difficultés à marcher. ...c'est l'humain avant tout ... »



## « Tranches de vie » avec nos infirmières libérales

### Magali Archambaud

Pourquoi ce choix professionnel?

Il s'agit d'un métier exigeant mais porteur d'une valeur noble à mes yeux : la relation humaine.

J'aime prodiguer des soins bien sûr ! Mais j'aime aussi écouter et accompagner mes patients de façon individuelle. Malgré les journées intenses, nous veillons autant que possible avec mes collègues à adapter notre temps aux besoins de chacun. C'est important car notre rôle est majeur pour la prévention et l'éducation à la santé.

J'ai eu la chance d'apprendre mon métier et de perfectionner mes compétences dans les services d'urgences, de SMUR et d'anesthésie de plusieurs hôpitaux de la région. Et c'est après 23 années de vie

hospitalière intense que j'ai fait le choix de me recentrer sur ces valeurs qui m'ont fait, à l'origine choisir mon métier.

J'ai aussi été formée à l'hypnose pour la prise en charge de la douleur. J'utilise souvent

*« Un métier porteur d'une valeur noble »*

quelques astuces pour rendre le soin plus confortable. Cela m'aide aussi beaucoup dans la prise en charge auprès de mes enfants

Pourquoi Saint Sever ?

D'abord parce que c'est là où je vis et où sont mes attaches et lorsque Michel Krurien m'a proposé de lui succéder lors de son départ en retraite cette décision s'est imposée tout naturellement.

### Hélène DARDANNE

« Le choix d'être infirmière à domicile est devenu une évidence pour moi il y a bientôt 2 ans. Après 16 années passées en Réanimation à l'hôpital de Saintes, extrêmement enrichissantes, tant au niveau professionnel que personnel, j'ai ressenti le besoin de développer d'une autre manière, le côté relationnel et humain de mon métier, le soin et la prise en charge axés sur le contact, le dialogue, le partage et la confiance avec les patients.

Mon épanouissement est total dans cette nouvelle mission de soins, je suis dans le "cœur" de mon métier.

Heureuse de pouvoir offrir un sourire, un mot, une réponse, un conseil et d'être à l'écoute des besoins et des difficultés de chacun.

Originaire de la petite ville de Pons et avide de nature et de plein air, je suis dans mon élément en parcourant la belle campagne de Saint-Sever et ses alentours.

*« Guérir parfois, soulager souvent, écouter toujours... »*

*Louis Pasteur*

Mais il y a aussi notre maison de santé, ici à Saint-Sever. Pour nous professionnels de santé, c'est un atout majeur car nous sommes une équipe pluridisciplinaire qui pouvons échanger et partager nos vécus, expériences et tout particulièrement sur les actualités et innovations médicales. Nous avons d'ailleurs pour 2022 de nombreux projets pour « animer la santé ».

J'apprécie beaucoup cette dynamique et j'aime aussi l'idée que nous puissions, ensemble, apporter notre contribution à la vie de notre territoire.



J'ai eu, depuis le mois de mai 2021, la formidable opportunité de rejoindre l'équipe du cabinet de Saint-Sever de Saintonge, équipe dynamique, sympathique, à l'écoute, riche de projets futurs d'animation de la santé et ayant une activité de soins très diversifiée.

Louis Pasteur a dit :

*" Guérir parfois, soulager souvent, écouter toujours..."*

Cette citation me semble en parfaite adéquation avec notre mission en tant qu'infirmière ».



## Diététicienne / Nutritionniste

### Laura L'AFFETER

Mme Laura L'AFFETER est une jeune femme de trente ans qui a grandi à St-Sever.

Son bac S en poche, Laura quitte St-Sever, pour intégrer la faculté de médecine de Bordeaux. Après 2 années, elle s'oriente vers une formation de diététicienne-nutritionniste (école à Pessac). Elle obtient son diplôme, et tout naturellement, elle revient aux sources (St-Sever, Saintes).

C'est avec l'aide du docteur Rapin, qu'elle s'installe à Saint-Sever de Saintonge.

Depuis 7 ans, elle reçoit des patients au centre médical de la commune. Elle a longtemps partagé le bureau du Docteur Gateaud (médecin généraliste, homéopathe et médecin expert), maintenant à la retraite.

Actuellement, son temps de travail est partagé entre une activité libérale à Saint-Sever et à Saintes, ainsi que des temps de travail au Centre Hospitalier de Saintonge (différentes unités de soins dont la psychiatrie, EPHAD de St Savinien, Résidence des Brumenards).

« *c'est mon oxygène...* »

Ces différentes populations de patients sont « passionnantes, enrichissantes, apprenantes » dit-elle. Elle ajoute, « lorsque je viens à Saint-Sever, le jeudi, je

me pose, c'est la campagne, le rythme est différent, les patients courent moins...c'est mon oxygène...je suis une passionnée, je ne compte pas mon temps, je me mets à la disposition des patients » (si besoin, le samedi matin).

Laura a élargi son champs de compétences en faisant deux formations complémentaires, une en « psychologie du patient » et l'autre concernant les « troubles alimentaires ».

Ses consultations libérales, (à Saintes et à St-Sever) regroupent une population très large autant en terme géographique que « pathologique ».



Pour bénéficier de ses soins, il suffit de prendre rendez-vous, soit à la demande du médecin généraliste, soit à votre demande :

- ⇒ la 1ère consultation (1h30) permet de faire un bilan,
- ⇒ les 2, 3 ou 4 suivantes permettent d'accéder aux soins (environ ¼ d'heure),
- ⇒ le bilan de votre prise en charge est adressé au médecin généraliste adre-seur (sauf si vous ne le souhaitez pas).

Actuellement les professionnels de santé médical et paramédical (de St-Sever) réfléchissent à la création d'une association afin de développer entre autres, des activités de prévention sanitaire.

### Le conseil de votre diététicienne Cuisinez maison



Laura L'AFFETER

## DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

### Mon Poker Club

#### Le poker en toute convivialité

Né en 2012 sous les lumières tamisées d'un garage de Montils, Mon Poker Club a pris son essor pour finalement se délocaliser en septembre 2016 dans les locaux de la salle associative de Saint-Sever de Saintonge. Au fur et à mesure des inscriptions, le club a pu changer de dimension et proposer de nouvelles compétitions à ses joueurs en organisant un Open (grand tournoi) annuel ou encore en envoyant une équipe au Championnat National par Equipe des Clubs pour représenter Saint-Sever de Saintonge.



Mon Poker Club, c'est aujourd'hui près de 40 adhérents qui se réunissent tous les mercredis soirs à 20h le temps d'une soirée conviviale autour des tables de poker. Aurélie, présidente du club, propose toutes les semaines des menus originaux et faits maison, une manière d'accompagner la chance.

**« Moi, au poker ? Je vais me ruiner !!! », Me direz-vous.**

Calembredaine ! Vous répondrai-je !

*« N'hésitez pas à passer nous voir pour échanger ou même vous asseoir autour de la table ! ».*

Le poker souffre d'une injuste réputation née de la représentation trop souvent faite au cinéma de parties jouées dans d'arrières salles obscures et enfumées par les cigares de vils mafieux.

Le poker associatif interdit l'utilisation d'argent autour des tables. Les adhérents paient une cotisation annuelle au club et participent le reste de l'année à l'ensemble des parties proposées gratuitement. Un système de classement par points vient récompenser chaque trimestre les meilleurs joueurs.

Pour la saison 2021-2022, la licence annuelle de 20€ vous permettra de profiter de 40 soirées à empiler des jetons. Alors à très vite !

Vous pouvez également suivre les aventures du MPC sur les réseaux sociaux :

 Groupe Facebook : MPC  
 Compte Instagram : monopokerclub

### Les Teurjhous Bitons

#### Repas d'automne « les retrouvailles »

Le 23 octobre 2021, nos aînés se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Sever de Saintonge autour d'un bon repas assuré par Philippe, restaurateur à Courcoury et les membres du bureau.

Les langues se délient toujours en convivialité et particulièrement autour d'une bonne table. Du travail de préparation certes, mais quel plaisir de se retrouver et de voir les sourires sur les visages de nos aînés, TOUJOURS EN FORME.





85 convives étaient présents, jeunes ou moins jeunes, tous étaient ravis de se retrouver.



## « Soirée Dansante » pour L'APE

Le 22 octobre dernier, l'APE a organisé sa première manifestation de l'année scolaire.

La soirée dansante a eu lieu à Rouffiac à partir de 20H. Elle proposait une buvette, un petit snack et bien sûr une piste de danse animée...

Malgré les contraintes sanitaires, les parents et les enfants, déguisés ou non, ont répondu présents.

Comme pour la soirée retrouvailles du 3 juillet dernier, les habitants ont besoin de se retrouver et de retrouver une vie sociale.



En espérant pouvoir continuer sur cette lancée, la prochaine soirée dansante aura lieu le 15 avril 2022.



# Les Goules Réjouies

« Ambiance festive »

Le 13 novembre, les Goules Réjouies ont fait salle pleine autour d'une soirée **entrecôte** qui marque la reprise des animations tant attendues.



Le désir de s'amuser était bien présent, convives et organisateurs ont eu le plaisir de se retrouver. Le comité des fêtes se réjouit de pouvoir vous accueillir à nouveau lors d'une prochaine manifestation.



Un grand merci aux participants et aux bénévoles qui ont participé à cette soirée

## L'arbre de Noël des enfants de Saint-Sever-Rouffiac

Le 11 décembre, le goûter de l'arbre de Noël n'a pas pu être organisé, mais le Père Noël est venu distribuer des jouets aux enfants sages, ainsi que quelques gourmandises. Pour certains ce fut un enchantement de voir le Père Noël, alors que pour d'autres la rencontre était plus délicate.

Merci au Père Noël exceptionnel qui a pu se libérer malgré un emploi du temps surchargé.

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2022 et vous donne rendez-vous très bientôt.



## A L'ÉCOLE

### Conseil d'École du 9 novembre 2021

Le protocole sanitaire est repassé au niveau 1 seulement pendant 1 semaine car les restrictions ont été annoncées pendant le conseil d'école. La sortie se fait par 2 portails différents pour éviter les attroupements.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 8 octobre 2021. La participation est toujours en hausse. Sur les 8 postes à pourvoir tous ont été pourvus.

Les effectifs prévisionnels de 2022-2023 par rapport à 2021-2022 montrent une stabilité du nombre d'enfants accueillis dans l'école.

Le RASED intervient au sein de l'école mais est en sous effectif. En effet, il y a 3 intervenants pour 14 établissements.

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur concernant : le titre exception-



nelles des absences des enfants, une aide à la concentration et l'attention, et la sécurité de tous lors des arrivées à vélo. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ne sont pas obligatoires et soumises à autorisation des parents, concernant 23 élèves en première période et 22 dans la seconde.

Les différents exercices de sécurité vont être effectués dont un Attentat/Intrusion à faire en format réel avec cellule de crise. Sur le principe du développement durable, la CDA lance un projet de limitation de photocopies afin d'essayer de mettre fin aux abus décelés. Il impose 2 photocopies par jour par enfant.

Les mairies ont été remerciées pour les travaux. Les demandes de travaux antérieures et nouvelles pour l'école et la cantine ont été listées.

L'équipe pédagogique espère pouvoir mener à bien tous les projets d'école et de classe prévus cette année.

Les bilans de la coopérative scolaire et de l'APE ont été présentés.



Pour information, compte tenu de la durée de conseil à savoir 4h et de la réglementation en vigueur au niveau de l'éducation nationale, il n'y aura que 2 conseils d'école en 2021-2022.

Le prochain se tiendra au mois de juin.

Les peintures de la cour d'école vont être refaites de manière collective avec l'aide des deux communes. Le projet Attractivité de l'école conçu par l'APE peut être transmis à la commission scolaire récemment mise en place et une présentation orale pourra être envisagée. Concernant la structure dans la cour de l'école la commission y travaille, des devis ont été demandés. Les marquages du parking vont être refaits.

# CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

## L'atelier Créatif

Organisé à l'initiative du CCAS de notre commune, un atelier créatif a été proposé aux enfants disponibles, accompagnés ou pas de leurs grands-parents, dans le but de créer, fabriquer et décorer l'espace dédié à Noël visible devant la mairie.



Ainsi, le 20 novembre 2021, tout ce petit monde animé par l'équipe du CCAS, a œuvré dans la joie et la gaieté pour confectionner les décorations.

Les enfants de l'école, ont également eu la possibilité de réaliser leur déco de Noël sur une petite tranche de bois.

Tout cela installé sur et autour du sapin de Noël, qui une fois paré a été illuminé par nos agents communaux.



Merci à tous les participants et plus particulièrement aux enfants, à la famille de l'école de Saint-Sever – Rouffiac ayant offert le beau sapin et à l'école d'avoir été partie prenante de l'action.



Eclairage de Noël sur la commune



## Marché de Noël

**Un bel élan de solidarité pour la réussite du Marché de Noël !**

En plus des lots proposés par le CCAS, cette année encore, la tombola du Marché de Noël a bénéficié d'une œuvre offerte par Jean-François Favre, d'un jambon apporté par le Comité des Fêtes ainsi que des lots spontanément offerts par les exposants.

Le groupe de travaux manuels des Teurjhou Bitons a créé les décorations de Noël vendues au profit du CCAS. L'association Zendo du Boulay a enchanté petits et grands par les contes de Marie Christine et n'oublions pas le Père Noël qui a distribué

des bonbons de l'APE et recueilli les listes et les secrets des enfants émerveillés.



Les enfants captivés par l'histoire contée Marie-Christine



Un père Noël investit

Une belle équipe de bénévoles, tous âges confondus, qui a œuvré dans la bonne humeur !



## INTERVIEW - MICHEL RENOUX...

**Michel né en 1932 à Echiré,** près de Niort fait remonter ses souvenirs, Paul son père, compagnon maréchal ferrant, commença à travailler à Ternanteuil près d'Echiré, dans les Deux Sèvres. Voyant sa famille grandir Paul cherchait le moyen d'avoir une maréchalerie plus importante. C'est ainsi qu'en 1937 il pris l'affaire du père Dabin, rue Reutin des Bois. La grande maison où habitait Michel dont vous voyez le dessin a été construite pas les ancêtres de la famille Pommeret, ses voisins.



Après la dernière guerre, Paul a suivi le mouvement de modernisation car la mécanisation a très vite évolué, d'abord pour le matériel tiré par l'animal, puis pour la motorisation, Michel se souvient avoir vu sa mère Simone aider son père en tenant la patte du cheval à ferrer.

Pendant la guerre, Simone gérait un point de distribution de la Régie du tabac, auquel elle ajouta les journaux. La Poste lui proposa ensuite de distribuer les télégrammes, une sonnette l'informait qu'un télégramme était arrivé à La Poste, il fallait aller le chercher pour le distribuer.

Quand ils n'étaient pas à l'école, Michel et André son frère aîné, se faisaient un tel plaisir de porter la missive à son destinataire.



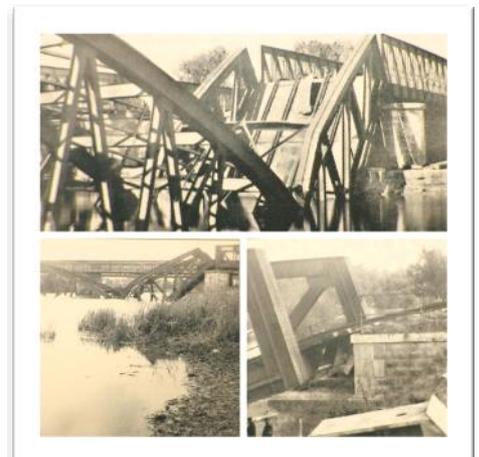
Le premier téléphone, que Michel a soigneusement conservé avait le numéro 3, il y avait alors trois téléphones sur la commune...



Michel a vécu le couvre-feu appliqué pendant la guerre, en 1943 il fallait non seulement être chez soi, mais en plus il fallait éteindre les lumières. Cette dernière guerre a coûté la vie à quatre membres de notre commune, l'un d'entre eux Emile Slanka a été tué lors du bombardement de la gare.

Emile et son frère Joseph travaillaient dans l'usine des Chemins de Fer de Beillant qui fabriquait du charbon de bois, carburant de la draisine (locomotive destinée à transporter les cheminots).

Michel conte aussi que les allemands avaient eu beaucoup de mal à faire sauter le pont de chemin de fer. Ils ont dû s'y reprendre en trois fois.



Si vous rencontrez Michel, vous serez surpris, par tout ce qu'il peut vous apprendre sur notre commune et nous le remercions pour ces quelques moments partagés.

*« Le bon vieux temps : tout ce que la mémoire range dans ses débaras en gommant le médiocre pour ne retenir que le meilleur »*

*Philippe-bouvard*

# CDA

## Collecte des ordures ménagères

La collecte 2022 s'effectuera dorénavant :

- ◆ les mercredis pour les ordures ménagères (sac noir),
- ◆ les jeudis pour les emballages (sac jaune).

## Tarifs à la hausse

Pour les habitants de l'Agglo, la nouvelle tarification va se traduire par une hausse moyenne de 6 euros. La nouveauté est la création d'un tarif différencié pour les foyers d'une personne, qui resteront à 129 euros. Les foyers de deux personnes et plus passent de **129 à 140 euros**.

« Afin de favoriser le bon geste du tri, nous proposons de mettre en place une réduction du forfait de levées, qui passe de **18 à 12**. Les gens au-dessous seront récompensés par une stabilité, voire une légère baisse de la redevance. » Pour les bacs de 120 litres, la levée supplémentaire passe de 3,36 euros (la 19e en 2021) à **4,20 euros** (la 13e en 2022).



### CALENDRIER DE COLLECTE 2022

## SAINT-SEVER SUR-SAINTEONGE



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
DMJ 01	DMJ 01	DMJ 01	DMJ 01	DMJ 01	DMJ 01
DMJ 02	DMJ 02	DMJ 02	DMJ 02	DMJ 02	DMJ 02
LUN 03	JEU 03	JEU 03	DMJ 03	MAR 03	VEN 03
MAR 04	DMJ 04	DMJ 04	LUN 04	MAR 04	SAM 04
JEU 05	SAM 05	SAM 05	MAR 05	JEU 05	DMJ 05
DMJ 06	DMJ 06	DMJ 06	VEN 06	VEN 06	LUN 06
VEN 07	LUN 07	LUN 07	JEU 07	SAM 07	MAR 07
SAM 08	MAR 08	MAR 08	VEN 08	DMJ 08	VEN 08
LUN 09	JEU 09	JEU 09	SAM 09	LUN 09	JEU 09
MAR 10	DMJ 10	DMJ 10	MAR 10	MAR 10	VEN 10
MAR 11	VEN 11	VEN 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11
MAR 12	SAM 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DMJ 12
JEU 13	LUN 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	LUN 13
VEN 14	DMJ 14	DMJ 14	VEN 14	VEN 14	MAR 14
SAM 15	MAR 15	MAR 15	VEN 15	DMJ 15	VEN 15
DMJ 16	SAM 16	SAM 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16
MAR 17	JEU 17	JEU 17	DMJ 17	MAR 17	VEN 17
JEU 18	DMJ 18	DMJ 18	MAR 18	LUN 18	SAM 18
SAM 19	SAM 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DMJ 19
DMJ 20	DMJ 20	DMJ 20	MAR 20	VEN 20	LUN 20
DMJ 21	LUN 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21
DMJ 22	MAR 22	MAR 22	DMJ 22	DMJ 22	JEU 22
DMJ 23	MAR 23	MAR 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23
LUN 24	MAR 24	JEU 24	DMJ 24	MAR 24	VEN 24
MAR 25	JEU 25	VEN 25	LUN 25	MAR 25	SAM 25
MAR 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DMJ 26
JEU 27	SAM 27	DMJ 27	MAR 27	JEU 27	LUN 27
DMJ 28	DMJ 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28
DMJ 29	DMJ 29	MAR 29	VEN 29	DMJ 29	VEN 29
DMJ 30	DMJ 30	JEU 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30
LUN 31	JEU 31	JEU 31	DMJ 31	MAR 31	JEU 31

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
VEN 01	LUN 01	JEU 01	MAR 01	MAR 01	JEU 01
SAM 02	MAR 02	VEN 02	DMJ 02	MAR 02	VEN 02
DMJ 03	DMJ 03	DMJ 03	LUN 03	JEU 03	SAM 03
LUN 04	JEU 04	DMJ 04	MAR 04	DMJ 04	DMJ 04
MAR 05	JEU 05	LUN 05	MAR 05	MAR 05	LUN 05
MAR 06	SAM 06	MAR 06	JEU 06	DMJ 06	MAR 06
JEU 07	DMJ 07	MAR 07	VEN 07	LUN 07	JEU 07
VEN 08	LUN 08	JEU 08	SAM 08	MAR 08	VEN 08
DMJ 09	MAR 09	VEN 09	DMJ 09	MAR 09	VEN 09
DMJ 10	DMJ 10	DMJ 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10
LUN 11	JEU 11	DMJ 11	MAR 11	VEN 11	DMJ 11
MAR 12	VEN 12	LUN 12	MAR 12	SAM 12	LUN 12
JEU 13	DMJ 13	MAR 13	JEU 13	JEU 13	MAR 13
JEU 14	DMJ 14	VEN 14	LUN 14	MAR 14	MAR 14
VEN 15	LUN 15	JEU 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15
SAM 16	MAR 16	VEN 16	DMJ 16	MAR 16	VEN 16
DMJ 17	JEU 17	DMJ 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17
LUN 18	JEU 18	DMJ 18	MAR 18	DMJ 18	DMJ 18
MAR 19	LUN 19	MAR 19	MAR 19	SAM 19	LUN 19
MAR 20	SAM 20	MAR 20	JEU 20	DMJ 20	MAR 20
JEU 21	JEU 21	MAR 21	JEU 21	LUN 21	JEU 21
DMJ 22	JEU 22	JEU 22	MAR 22	MAR 22	JEU 22
SAM 23	MAR 23	VEN 23	DMJ 23	JEU 23	VEN 23
DMJ 24	DMJ 24	DMJ 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24
LUN 25	JEU 25	MAR 25	MAR 25	DMJ 25	DMJ 25
MAR 26	VEN 26	LUN 26	MAR 26	SAM 26	LUN 26
MAR 27	SAM 27	MAR 27	JEU 27	DMJ 27	MAR 27
JEU 28	DMJ 28	SAM 28	VEN 28	LUN 28	MAR 28
LUN 29	LUN 29	MAR 29	JEU 29	MAR 29	JEU 29
MAR 30	MAR 30	VEN 30	JEU 30	MAR 30	VEN 30
DMJ 31	SAM 31	DMJ 31	LUN 31	SAM 31	SAM 31

**JOURS EN JAUNE** Collecte emballages (sac/bac jaune)

**JOURS EN BLEU** Collecte ordures ménagères (sac/bac noir)



Placervotre bac avec la poignée côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

Votre calendrier de collecte des déchets pour l'année 2022 est en ligne sur le site internet de l'agglomération : <https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/dechets/548-calendriers-de-collecte-2022.html>

## France ALZHEIMER

Le handicap neuro-cognitif a pour caractéristique de ne pas se voir.



Si la maladie d'Alzheimer ne laisse pas indifférents, il est souvent difficile pour les personnes concernées directement d'exprimer leur empathie. Ce que propose France Alzheimer et maladies apparentées c'est justement le moyen de le faire. Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « **oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine** ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes.

**Exprimons notre solidarité envers les personnes concernées par cette maladie.**

**Faites un don** à l'association départementale :



France Alzheimer Charente Maritime  
116, cours Paul Doumer à Saintes  
Tél : 05 46 92 25 18

Email : [francealzheimer17@gmail.com](mailto:francealzheimer17@gmail.com)  
Site internet : [www.francealzheimer.org/charentemaritime/](http://www.francealzheimer.org/charentemaritime/)

Notre association est présente pour l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information des familles touchées par cette maladie et maladies apparentées. Elle propose diverses actions : formation des aidants, groupe de parole, entretiens individuels, halte relais®, relaxation, art thérapie, musicothérapie, etc. sur les différents secteurs du département.

## DÉPARTEMENT

### Le mot de vos Conseillers départementaux du canton de Thénac



Sylvie MERCIER  
Vice-Présidente du  
Département  
Conseillère  
départementale. Maire



Alexandre GRENOT  
Vice-Président du  
Département  
Conseiller départemental  
Maire de Les Gonds

#### Des actions départementales de solidarité

Sylvie Mercier en charge de l'aménagement et de l'inclusion numérique a présenté dans le cadre du plan départemental d'inclusion numérique le « pass-numérique » destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à effectuer leurs démarches en ligne. Il s'agit d'un carnet de 10 chèques d'une valeur totale de 100€, permettant aux bénéficiaires d'être accompagnés par des structures réparties sur l'ensemble du territoire. Ainsi, avec le concours des Mairies, des centres communaux d'action sociale et les associations, ce dispositif est proposé sous certaines conditions, aux personnes intéressées. Co-financé par l'Etat, l'Europe et le Département, ce service est le résultat d'un partenariat réussi.

#### Aménagement des réseaux fibre optique

En parallèle de la couverture en Très Haut Débit pour tous, prévue en Charente-Maritime d'ici juin 2023, ce dispositif marque la volonté du Département de favoriser l'égal accès de tous aux outils numériques.

#### L'Heure civique, un dispositif solidaire

Alexandre Grenot en charge de la jeunesse et de la Citoyenneté a proposé à l'Assemblée départementale plusieurs actions citoyennes dont « l'Heure civique ». Le Département de la Charente-Maritime soutient depuis de nombreuses années des projets de solidarité territoriale en favorisant les actions locales et citoyennes. C'est pourquoi, nous avons lancé avec l'Association des Maires de la Charente-Maritime et l'association « Voisins Solidaires », une démarche de mobilisation des habitants autour des solidarités de proximité. Le principe est simple : proposer aux habitants volontaires de donner une heure par mois, de leur temps afin d'aider un voisin qui en a besoin dans leur quartier ou leur commune, via la plate-forme : [lheurecivique.charente-maritime.fr](http://lheurecivique.charente-maritime.fr). Nous proposons donc aux communes qui le souhaitent de relayer cet appel à mobilisation solidaire.

Nous préparons également pour 2022, un « plan jeunesse » ambitieux qui sera précédé d'une grande concertation pour sonder les jeunes autour de 3 thèmes : la citoyenneté et le vivre ensemble, le développement personnel par le sport et la culture, l'accompagnement vers la vie professionnelle. Ce plan s'adressera aux jeunes depuis le collège jusqu'à la fin des études supérieures.

Sylvie Mercier et Alexandre Grenot restent mobilisés bien évidemment, pour la santé de tous, dans ce contexte de pandémie, pour répondre aux attentes et assurer les missions essentielles auprès des plus fragiles. *informations : [charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr) 05 46 317 000*

#### Bonne et heureuse Année 2022

« En ce tout début d'année, nous vous adressons nos vœux les meilleurs. Que 2022 puisse vous apporter la santé, le bien-être partagé et la réussite dans vos projets. »

Très fidèlement

Sylvie MERCIER

06 75 83 02 45

[sylvie.mercier@charente-maritime.fr](mailto:sylvie.mercier@charente-maritime.fr)

Alexandre GRENOT

06 75 29 44 41

[alexandre.grenot@charente-maritime.fr](mailto:alexandre.grenot@charente-maritime.fr)

## INFOS PRATIQUES

### Tranquillité Séniors - Votre gendarmerie locale communique

## AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER

#### SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL CONSEILS DE PREVENTION

**Méfiez-vous des faux gendarmes, policiers, plombiers, postiers etc...qui peuvent se présenter à votre domicile .**

N'ouvrez jamais la porte directement; regardez d'abord par la fenêtre.

Exigez de voir une carte professionnelle.

**En cas de doute, ne laissez entrer personne, appelez immédiatement le 17**

ne téléphonez jamais au numéro que la personne peut vous donner ; il peut s'agir du numéro d'un complice. Ne cédez pas aux insistances

Si vous laissez entrer la personne ne la laissez pas seule sans surveillance.

Ne divulguez jamais où vous cachez votre argent et vos bijoux même à un gendarme où à un policier douteux.

Ne remettez jamais d'argent ni d'objets de valeur à des personnes que vous ne connaissez pas.

Méfiez-vous des gens qui vous téléphonent en prétendant être un membre de la famille, un officiel, un représentant etc.

Ne fournissez jamais de renseignements par téléphone sur votre situation familiale ou financière.

#### VOTRE SECURITE

Toutefois répondez au téléphone. Il peut s'agir d'un cambrioleur qui souhaite savoir si la maison est inoccupée .

Refusez toujours l'accès aux inconnus utilisant de faux prétextes (demander à boire; demander d'utiliser les toilettes; demander à téléphoner)



#### Numéros utiles

##### **POLICE SECOURS : 17**

Numéro d'urgence portable : 112  
Pompiers : 18  
SAMU : 15

**Carte de crédit perdue ou volée**  
0 892 705 705

**Opposition chéquier**  
0 892 683 208

**Info escroqueries**  
0 811 020 217

#### QUE DIT LA LOI SUR LA VENTE A DOMICILE

**Le démarcheur doit toujours vous remettre un contrat écrit. Ce document doit préciser :**

le nom et l'adresse de la société, le nom du démarcheur, l'adresse et le lieu de la signature du contrat, la nature et les caractéristiques du bien ou service acheté, les modalités et délais de livraison, le prix ainsi que les conditions de paiement. Tous les exemplaires doivent être signés et datés par le client.

**Vous disposez de 14 jours pour vous rétracter.**

Renvoyez sous pli recommandé avec accusé de réception, dans les délais, le formulaire détachable **OBLIGATOIREMENT** joint au contrat. Si ce n'est pas le cas, adressez au vendeur une lettre de rétractation (toujours en recommandée avec accusé de réception).

**Vous ne devez jamais accepter la réalisation de prestations de services** tant que le délai de rétractation de 14 jours n'est pas écoulé.

**Vous ne devez rien payer** tant que le délai de rétractation de 14 jours n'est pas écoulé.

**Assurez-vous toujours que le contrat n'est pas antidaté.**

Ce serait un moyen pour le démarcheur de vous réclamer immédiatement une somme d'argent.

## LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

« **Bien vivre ensemble** » dépend de nombreux facteurs humains et relationnels. Il faut oser se rencontrer, apprendre à se connaître, accepter d'être différents pour que naisse une cohabitation de qualité, un voisinage harmonieux qui favorise **un sentiment de bien-être et de sécurité dans notre commune.**

Mais lorsque certains oublient **les règles élémentaires** du « savoir vivre ensemble », l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante. Vivre "à la campagne", ce n'est pas avoir le droit de faire du bruit plus qu'ailleurs. Vivre en démocratie, ce n'est pas pouvoir dire tout ce que l'on veut...

**Les actes de négligence dans l'espace public** sont perçus comme un manque de respect à l'égard de tous. Certains sont commis par inadvertance, d'autres par facilité, d'autres de façon volontaire.

*« L'adhésion ne s'obtient pas dans l'autoritarisme, mais dans la pédagogie »*

*Patrick Louis Richard*

Cet article n'a pas la prétention de résoudre les difficultés nées d'actions irresponsables ou malveillantes. Il a pour objet de rappeler quelques règles de base indispensables pour « bien vivre ensemble », afin que tous nos concitoyens **de bonne volonté** puissent s'y référer et améliorer si nécessaire leur citoyenneté quotidienne.



A peine décoré et détruit deux jours après ...



Faisons respecter notre monument aux morts et les symboles



Expliquons leurs significations  
Faisons respecter et le travail d'autrui.

*« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »*

*(extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789)*

## CHEZ NOS VOISINS

Le 20 novembre 2021

Madame Cécile BIRON Maire de Brives sur Charente à procédé à l'inauguration de la place de la Mairie en notre présence et celle d'élus de commune voisines.

La place est désormais dénommée place ANNETTE, en hommage à la secrétaire de mairie aujourd'hui disparue, qui a travaillé pendant 40 ans pour ce village.

Avec les remerciements de la commune de Saint-Sever pour cette invitation



## LA PAGE DE L'ARTISTE - Jonathan PAILLER



Souvenez-vous lors du concert à l'église organisé par le CCAS en 2019, Jonathan Pailler avait animé, pour notre plus grand plaisir, la soirée avec ses instruments. Mais qui est-il ? Il se présente à nous.

« Jonathan Pailler 31 ans, marié (à Saint-Sever) et papa d'un petit garçon. Je suis responsable de l'action commerciale à la Poste et aussi musicien depuis 25 ans maintenant. Ma musique s'oriente vers le Jazz, Hip Hop, Funk, Reggae et plutôt musique du monde » .

Saxophone, guitare, piano, batterie, entre autres, on note une certaine facilité à jouer de tous ces instruments, quel a été ton parcours ?

« Originaire de Saintes, j'ai commencé la musique à 5 ans aux ateliers Saintais de musiques actuelles, après 2 ans d'éveil musical, je me suis mis au saxophone dès l'âge de 7 ans. Pour la partie Saxo j'ai effectué un apprentissage en école de musique et le conservatoire de Bordeaux notamment Pour les autres instruments en apprentissage autodidacte.»

As-tu des projets, peux-tu nous en parler ?

« Oui j'ai plusieurs projets en construction, en groupe avec des artistes divers et variés dans le style Hip-hop, Jazz. J'ai également un projet en solo qui me tient à cœur, sortir mon album dans quelques temps, l'orientation sera plutôt Funk et Reggae. Je prends le temps pour le faire car j'ai envie de le faire bien et à mon image » .

Tu es producteur également, comment parviens tu à gérer ton temps, a t'organiser ?

« J'ai effectivement réalisé des enregistrements et fait des productions musicales sur des disques pour des artistes du milieu Rap.

Mon temps musical, s'organise autour de ma vie de famille, mais j'arrive sur des week-end à prendre du temps pour moi et pour les artistes que j'accompagne ou qui m'accompagnent. Vacances et congés sans solde m'ont permis de partir en tournée à la Réunion et à Tahiti, avec l'artiste réunionnais ISNEL que j'affectionne particulièrement, et avec qui j'ai beaucoup voyagé et bourlingué. J'ai joué aussi dans des belles salles comme le Bataclan, le Cabaret sauvage à Paris...»

As-tu un mentor ?

« Oui sans hésiter, Alexis Valet, c'est un super vibraphoniste qui a vraiment réussi dans le milieu du Jazz. Il est sur Paris et à dernièrement sorti un album. Alexis est un ami d'enfance, c'est lui qui m'a poussé vers le conservatoire. »

En dehors de la musique quels sont tes autres passions ou centres d'intérêts ?

« La moto (Harley) est une passion aussi et le rugby, je ne pratique plus mais je ne manque que très rarement un match international » .

Et si tu ne devais garder qu'un seul instrument dans ceux que tu possèdes, lequel choisirais tu ?

« Etonnamment je dirai le piano, même si je suis et resterai toujours saxophoniste, le piano parce que c'est est un instrument qui est hyper visuel. Les notes blanches, naturelles et les noires altérées permettent vraiment de comprendre la théorie de la musique et la musique dans son ensemble » .

Aurais-tu une anecdote de studio ou de concert à nous faire partager ?

« Oui, je dirai l'accueil à l'aéroport de Tahiti lors de notre tournée. L'instant était magique. Des danseurs et danseuses traditionnelles tahitiens ont joué juste pour nous, c'était vraiment un moment fort de ma vie de musicien » .

Merci Jonathan de nous avoir accordé cet entretien. Tout Saint-Sever attend à présent avec impatience ta prochaine composition.



Jonathan dans son studio

## LE MONDE D'APRÈS

### Reproduction d'une Note du Comite 21 de décembre 2021 (comite21.org)

« RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, vient de publier les résultats d'une vaste étude engagée depuis plus d'un an et intitulée « Futurs énergétiques 2050 » visant à analyser les conditions de réussite de l'objectif national de neutralité carbone en 2050 sur le système électrique (production, transport et distribution).

Baisse des coûts des énergies renouvelables et hausse du nucléaire, mais aussi controverses sur les incidences environnementales de l'éolien ou du photovoltaïque, Le Comité 21 souligne l'intérêt de la démarche, les questions énergétiques et climatiques nécessitant en effet des analyses techniques et prospectives approfondies.



### CLIMAT/ENERGIE : UNE VRAIE PRIORITE POLITIQUE

Cette publication de RTE et les réactions qui s'en sont suivies ont également fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse, soulignant l'intérêt grandissant de cette thématique, dans le contexte conjoncturel de la COP 26.

Il devient ainsi évident que la politique énergétique constituera un sujet majeur de débat dans les prochains mois, avec notamment les places respectives du nucléaire et des énergies renouvelables, mais aussi, sur les évolutions de la consommation et les moyens d'accélérer la transformation de la société ; le mot « sobriété » ne doit ainsi pas être considéré comme repoussoir ou tabou mais bien relever d'une nécessité, ce qui passe par des dialogues approfondis entre parties prenantes autour du « pourquoi » et du « comment ». C'est tout le sens du parcours d'accompagnement « Sobriété et nouveaux modèles » que déploie le Comité 21 auprès de ses membres depuis 2020.

...Comme l'indique le titre du dernier chapitre de l'étude RTE « Quel que soit le scénario choisi, il y a urgence à se mobiliser » !

Ce chapitre contient une phrase que le Comité 21 peut faire sienne à 100 % : « La crise climatique nécessite d'aller beaucoup plus vite durant la prochaine décennie que pendant celle qui précède, tout en garantissant une adhésion de la société aux objectifs et aux mesures engagées et en ne se limitant pas à transférer les émissions hors de France »



Mairie  
de  
Saint-Sever de Saintonge

59, Rue de Saintonge 17800

Tél. / répondeur : 09 77 08 17 65

Tél. / Fax: 05 46 91 02 65

Messagerie : mairie@stsever17.fr



CIRCULATION PIÉTONS

Plusieurs automobilistes nous ont signalé un problème avec les piétons circulant sans équipement réfléchissants sur les abords de la route. Pour votre sécurité, soyez vigilant en cette période où la visibilité est réduite.



### Réfection bitume allée de la gare

Les travaux de réfection du bitume allée de la gare seront réalisés du 14 au 18 février 2022, (de 08h00 à 18h00 chaque jour).

Les riverains en seront informés et un arrêté communal interdira la voie pendant cette période.

Aucun véhicule ne devra stationner dans la rue du 14 au 18 inclus.

Merci de votre compréhension.

## ÉTAT CIVIL

**Rappel :**  
afin de respecter le droit à communication de chacun, et compte tenu d'un certain nombre de refus des intéressés, l'état civil ne sera communiqué que **SUR DEMANDE** des personnes concernées. **MERCI** de faire savoir en mairie **vos** **souhait de faire paraître**, naissance, mariage ou décès.

En 2021, la commune a enregistré :

⇒ **5 naissances dont :**

- Timéo MONNET né le 8 mai

⇒ **3 mariages :**

- M. LEFEVRE Nicolas et Mme ALVIDREZ Leslie le 3 avril

- M. DAUGÉ Jean-Jacques et Mme ARTUS Mallory le 3 juillet

- M. FROUGIER Yann et Mme BENETAUD Aniéta le 25 septembre

⇒ **5 Transcriptions de décès dont :**

- Mme Dominique GAUTHIER GUIGNARD le 20 février

- Mme Germaine BEAU épouse EMON le 06 octobre

- M. Pierre GACHET le 24 novembre

- Pierrette GUILLARD veuve DESSENDIER le 28 novembre

⇒ **1 décès**

## Calendrier des manifestations du 1<sup>er</sup> semestre 2022

DATE	ÉVÈNEMENT	ORGANISME
Samedi 08 janvier	Assemblée générale	Ainés Ruraux
Samedi 22 janvier	Repas des Ainés (annulé)	C.C.A.S.
Dimanche 30 janvier	Concours de belote (annulé)	Comité des Fêtes
Samedi 05 février	Téléthon	Mairie + C.C.A.S. + Associations
Samedi 26 et dimanche 27 mars	Tournoi Poker Club	Mon Poker Club
Samedi 09 avril	Repas dansant	Comité des Fêtes
Vendredi 15 avril	Soirée dansante (à Rouffiac ou St-Sever)	APE
Samedi 23 avril	Repas	Ainés Ruraux
Samedi 18 juin	Repas	Ainés Ruraux

Sous réserve de conditions  
sanitaires favorables

